



Le maire a ordonné le surélévement du trottoir devant ma propriété, me rendant l'accès à mon propre jardin impossible. Contrainte de créer une pente bétonnée pour compenser, le fond de mon véhicule accroche désormais systématiquement à chaque entrée. Ce surélévement, décidé sans concertation, constitue une entrave directe et délibérée à l'accès de mon bien privé. LA LETTRE DU MAIRE EN PIECE JOINTE COMME EVIDENCE

